

Date de la convocation  
08 juin 2020  
Date d'affichage  
08 juin 2020

L'an deux mil vingt, le vendredi douze juin, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le 08 juin, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la grande salle du foyer rural de la commune en raison de l'état d'urgence sanitaire, sous la présidence de Monsieur Patrick GRÉGORI, Maire.

**Présents :** M<sup>mes</sup> et M<sup>rs</sup>

Patrick GRÉGORI, maire,

Laurence LEPROUST, André BESNIER, Françoise NION, Guy VOLLET, Sophie CHARTRAIN adjoints, Philippe RAGOT, Brigitte LAURENT, Maryse CHALOIS, Elisabeth CHARTIER, Joël VOISIN, Patrick COLELLA, Stanislas LEPIC, Billy PASQUIER (arrivé à 20 heures 35), Sophie GOHON, Laura BUAILLON, Frédéric NAUDON, Agnès JANDOT et Christine JUY.

**Absents ayant donné procuration :** Néant.

**Absents :** Néant.

M<sup>me</sup> Sophie GOHON a été désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres

En exercice : 19

Présents : 19

Votants : 19

Le Conseil approuve le compte rendu de la réunion du 23 mai 2020 et les membres présents signent le registre des délibérations.

\*\*\*\*\*

#### COMMISSIONS COMMUNALES / DESIGNATION DES MEMBRES -

Après avoir voté à l'unanimité de ne pas procéder aux nominations au scrutin secret, le Conseil Municipal décide de créer les commissions suivantes et en a désigné les membres :

Commission « Finances et Subventions aux Associations » (19 pour)

**Responsable :** Patrick GREGORI **Adjoint délégué :** Françoise NION

**Membres :** L'ensemble du Conseil Municipal

Commission « Bâtiments - Travaux - Cimetière - Voirie » (1 abstention - 18 pour)

**Responsable :** Patrick GREGORI **Adjoint délégué :** Guy VOLLET

**Membres :** Joël VOISIN - Billy PASQUIER - Philippe RAGOT - Agnès JANDOT - Frédéric NAUDON

Commission « Cadre de vie - Commerces - Environnement - Urbanisme - Patrimoine » (1 abstention - 18 pour)

**Responsable :** Patrick GREGORI **Adjoint délégué :** André BESNIER

**Membres :** Françoise NION - Patrick COLELLA - Brigitte LAURENT - Stanislas LEPIC - Elisabeth CHARTIER - Agnès JANDOT - Frédéric NAUDON

Commission « Jeunesse - Affaires scolaires et périscolaires » (1 abstention - 18 pour)

**Responsable :** Patrick GREGORI **Adjoint délégué :** Françoise NION

**Membres :** Sophie CHARTRAIN - Maryse CHALOIS - Agnès JANDOT - Frédéric NAUDON

Commission « Fêtes et Cérémonies - Sports et Loisirs - Associations - Culture » (1 abstention - 18 pour)

**Responsable :** Patrick GREGORI **Adjoint délégué :** Laurence LEPROUST

**Membres :** Françoise NION - Sophie GOHON - Brigitte LAURENT - Laura BUAILLON - Agnès JANDOT - Frédéric NAUDON

Commission « Communication - Web » (1 abstention - 18 pour)

**Responsable :** Patrick GREGORI **Adjoint délégué :** Sophie CHARTRAIN

**Membres :** Françoise NION - Stanislas LEPIC - Elisabeth CHARTIER - Laurence LEPROUST - Brigitte LAURENT - Agnès JANDOT - Frédéric NAUDON

\*\*\*\*\*

#### Commission d'Appel d'Offres -

Après les opérations de vote et de dépouillement, ont été désignés à la majorité des suffrages exprimés (M<sup>me</sup> Agnès JANDOT ayant obtenu 1 voix en qualité de suppléante) :

#### Titulaires -

1 - Guy VOLLET (1 abstention-18 pour)	2 - Frédéric NAUDON (1 abstention-18 pour)	3 - Billy PASQUIER (1 abstention-18 pour)
------------------------------------------	-----------------------------------------------	----------------------------------------------

#### Suppléants -

1 - Maryse CHALOIS (1 abstention-18 pour)	2 - André BESNIER (1 abstention-18 pour)	3 - Philippe RAGOT (1 abstention-17 pour)
----------------------------------------------	---------------------------------------------	----------------------------------------------

\*\*\*\*\*

### Composition du C.C.A.S. - Élection des membres

Après en avoir délibéré, le conseil décide, à l'unanimité des suffrages exprimés (19 voix pour) de fixer le nombre de membres appelés à siéger à la commission administrative du CCAS à 12 (6 élus du Conseil Municipal + 6 membres d'associations).

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité (1 vote blanc – 18 voix pour) :

1 – Françoise NION	2 – Sophie CHARTRAIN	3 – Philippe RAGOT
4 – Maryse CHALOIS	5 – Sophie GOHON	6 – Agnès JANDOT

\*\*\*\*\*

### Délégués au sein du PARC NATUREL REGIONAL DU PERCHE (PNRP)

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité :

<u>Délégués TITULAIRES</u>	<u>Délégués SUPPLEANTS</u>
Brigitte LAURENT Agnès JANDOT	Elisabeth CHARTIER Sophie GOHON
Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0	Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

### Délégués au sein du SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ADUCTION D'EAU POTABLE (SIAEP)

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité :

<u>Délégués TITULAIRES</u>	<u>Délégués SUPPLEANTS</u>
André BESNIER Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0	Guy VOLLET Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0
Patrick GREGORI Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0	Frédéric NAUDON Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0
Philippe RAGOT Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0	Patrick COLELLA Pour : 18 Blancs/Nuls : 1 Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

### Correspondant DEFENSE -

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité :  
Stanislas LEPIC

Pour : 18  
Blancs/Nuls : 1  
Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

### Correspondant SECURITE -

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité :  
Stanislas LEPIC

Pour : 18  
Blancs/Nuls : 1  
Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

### Délégués au sein du CONSEIL D'ECOLE

Le Conseil municipal a désigné à la majorité des suffrages exprimés (1 abstention et 18 pour) :

<u>Délégué TITULAIRE</u> Françoise NION	<u>Délégué SUPPLEANT</u> Maryse CHALOIS
--------------------------------------------	--------------------------------------------

\*\*\*\*\*

**Délégués au sein du TERRITOIRE D'ENERGIES DE L'ORNE (TE 61)**

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité  
(M<sup>r</sup> Frédéric NAUDON ayant obtenu 3 voix en qualité de délégué suppléant) :

<u>Délégué TITULAIRE</u>	<u>Délégué SUPPLEANT</u>
André BESNIER	Patrick GREGORI
Pour : 18	Pour : 15
Blancs/Nuls : 01	Blancs/Nuls : 01
Abstentions :	Abstentions :

\*\*\*\*\*

**Correspondant CNAS -**

Le Conseil municipal, après les opérations de vote et de dépouillement, a désigné à la majorité :  
**Laurence LEPROUST**

Pour : 18  
Blancs/Nuls : 1  
Abstentions : 0

\*\*\*\*\*

**Commission Communale des Impôts Directs - CCID -**

Le Conseil municipal a adopté à la majorité des suffrages exprimés la liste ci-dessous présentée par M<sup>r</sup> le Maire :

les commissaires titulaires :

JOURNET Jackie - DEBRAY Michel - CAZELLES Claudine - BESNIER André - GACHELIN Philippe - VOLLET Daniel -  
DAVOINE Daniel - NION Françoise - PASQUIER Raoul -  
Hors Commune : PROVOST Paul - LEVEAU Daniel -  
Propriétaire de bois : SOUCHAY Gilbert.

les commissaires suppléants :

BARBET Wilfrid - RAGOT Philippe - PASQUIER Billy - PELOUAS Paul - VOLLET Christian - CRESPON Christine -  
LUCAS Michel - BUAILLON Patrick - JAMOIS Solène -  
Hors Commune : POIRIER Marie-Claude - BARRY Olivier -  
Propriétaire de bois : CHATE Jacques.

Pour : 18  
Contre :  
Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

**DELEGATIONS AU MAIRE -**

Le Conseil Municipal, à la majorité, décide de donner délégation au maire pour toute la durée de son mandat, pour les points suivants de l'article L. 2122-22 du CGCT :

- 4° "de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget"
- 5° "de décider de la conclusion et de la révision du louage des choses pour une durée n'excédant pas douze ans"
- 6° "de passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes"
- 8° "de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans le cimetière"
- 9° "d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges"
- 15° "d'exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire"
- 16° "d'intenter, au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle", et dans ce cadre :
- déposer plainte auprès des autorités compétentes ;
  - intenter au nom de la commune, toutes actions en justice ;
  - défendre les intérêts de la commune dans toutes actions intentées contre elle ;
  - se constituer partie civile au nom de la commune lorsque celle-ci a subi un préjudice.

Le Maire précise que, conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il rendra compte au conseil, lors de chacune des réunions, des actes réalisés dans le cadre des délégations ci-dessus.

Pour : 18  
Contre : 01  
Abstentions :

\*\*\*\*\*

## **FIXATION DES INDEMNITES DES ADJOINTS –**

Conformément à l'article L 2123-24 du Code Général des Collectivités Territoriales qui fixe le taux maximum de l'indemnité qui peut être attribuée aux adjoints, le conseil municipal (les adjoints n'ayant pas pris part au vote) décide à la majorité d'attribuer un taux d'indemnité mensuelle de 13.50 % de l'indice terminal brut de la fonction publique à chaque adjoint, à compter du jour de son élection.

Le maire bénéficie à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT (51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique).

Pour : 13  
Contre :  
Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

## **GROUPEMENT DE COMMANDES D'ELECTRICITE - MARCHE DE FOURNITURE 2021 -**

Le TE 61 propose l'adhésion à un groupement de commandes d'énergies à travers un marché public (marché de fourniture d'électricité 2021).

Le Conseil décide d'adhérer à ce groupement de commandes et autorise le Maire à signer l'acte constitutif correspondant avec le TE 61, ainsi que tout document s'y rapportant.

### **Majorité pour cette proposition.**

Pour : 16  
Contre :  
Abstentions : 01

\*\*\*\*\*

## **DÉCISION DU MAIRE -**

Conformément à l'article L 2122-23, le maire rend compte au conseil, qui en prend acte, de la décision qu'il a prise, en raison de l'état d'urgence sanitaire:

- ⇒ **Convention de mise à disposition de l'étang communal -**  
Décision de prolonger de deux mois, soit jusqu'au 31 juillet 2020, la convention de mise à disposition de l'étang communal à titre gratuit, au profit de l'Amicale des Pêcheurs de Ceton.

\*\*\*\*\*

## **QUESTIONS DIVERSES –**

- ⇒ À compter du 15 juin 2020, modification des horaires d'ouverture de la mairie ainsi qu'il suit :
- Lundi : de 9H à 12H,
  - Mardi : de 9H à 12H et de 14H30 à 17H,
  - Mercredi : de 9H à 12H,
  - Jeudi : de 9H à 12 H et de 14H30 à 17H,
  - Vendredi : de 9H à 12H et de 14H30 à 17H,
  - Samedi : de 10H à 12H.

- ⇒ Intervention de M<sup>me</sup> Christine JUY concernant sa demande d'information complémentaire adressée fin février par mail à Mr le Maire au sujet des travaux de trottoirs de la Maroisse, restée sans réponse.  
M<sup>r</sup> le Maire répond avoir donné toutes les explications nécessaires dans un précédent courrier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H50.